



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 juin 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Juin 1998

**Restauration scolaire - Prestation de services pour les Centres de Loisirs  
à Chantemerle**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par convention en date du 6 Janvier 1998 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1997 dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 réglementant l'utilisation des locaux scolaires, la Ville de Niort a mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de Niort les locaux scolaires et notamment les restaurants en vue de permettre au CCAS d'y faire fonctionner un Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les cuisines des restaurants scolaires ont été mises à disposition avec le personnel municipal des écoles habilité à y travailler, l'ensemble de cette prestation étant remboursée à la Ville de Niort par le CCAS à hauteur de 22,17 francs par repas servis.

Le CCAS utilisant également la propriété de Chantemerle pour le fonctionnement des CLSH, il convient de compléter la convention du 6 janvier en précisant que la restauration sur Chantemerle sera assurée par le personnel municipal dans des conditions identiques à celles prévues dans les équipements scolaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 à la convention précitée ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

*(M. Bernard BELLEC, Président du C.C.A.S., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON